



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 octobre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 40 et 41 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

**Lettre datée du 23 octobre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué final publié à l'issue de la Conférence arabe extraordinaire au sommet tenue au Caire les 21 et 22 octobre 2000. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40 et 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ahmed **Aboulgheit**

Annexe à la lettre datée du 23 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Communiqué final de la Conférence arabe extraordinaire au sommet tenue au Caire les 21 et 22 octobre 2000

À l'invitation pressante que leur a adressée, en sa qualité de Président de la Conférence arabe extraordinaire au sommet tenue au Caire en 1996, le Président de la République arabe d'Égypte, M. Mohammad Hosni Mubarak, les chefs d'État arabes ont tenu une Conférence extraordinaire au Caire les 21 et 22 octobre 2000.

L'organisation de ce sommet intervient à un moment extrêmement important dans l'histoire de notre nation, alors que nos peuples entrent dans une nouvelle période marquée par de dangereuses complications qui ont interrompu le processus de paix entre les Arabes et Israël, qui a transformé le processus de paix en processus de guerre contre le peuple palestinien en utilisant la force militaire pour encercler et isoler ce peuple et le tenir en otage en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le Sommet salue l'Intifada du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés. Ce soulèvement exprime clairement l'amertume et la frustration du peuple palestinien après de longues années d'attente qui n'ont pas débouché sur le règlement politique souhaité en raison de l'obstination et des tergiversations d'Israël et de son refus de tenir les engagements pris. Les dirigeants arabes demandent à Dieu d'accorder sa miséricorde aux martyrs palestiniens et considèrent que ceux-ci ont payé de leur sang un lourd tribut en vue de la libération du territoire palestinien, de la création d'un État et de l'instauration de la paix.

Les dirigeants arabes se félicitent de la réaction positive que les peuples arabes, de l'Océan atlantique au Golfe arabe, ont eue devant l'Intifada du vaillant peuple palestinien et du fait qu'ils ont condamné clairement et unanimement l'agression israélienne et les actes de barbarie commis par les forces d'occupation. La réaction des peuples arabes est l'expression de sentiments nationalistes latents et d'une forte communion avec le peuple palestinien dans le combat qu'il mène en vue de recouvrer sa souveraineté, sa dignité et ses lieux saints.

Les dirigeants arabes rejettent sur Israël la responsabilité du climat de tension et de violence dans lequel la région a replongé, puisque cette situation est la conséquence des pratiques et des agressions israéliennes et de la décision qui a été prise d'encercler le peuple palestinien, en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949, Israël étant la puissance occupante, et des règles du droit international. Ces agissements ont réduit à néant les efforts de paix déployés dans la région et mis en évidence la façon dont les dirigeants israéliens abordaient la question de la ville sainte de Jérusalem, leur comportement étant caractérisé par la légèreté, l'irresponsabilité et la provocation délibérée fondée sur un racisme odieux. C'est pourquoi les dirigeants arabes demandent aux autorités israéliennes de cesser immédiatement toutes leurs pratiques provocatrices et de mettre fin aux actes de répression dirigés contre la population arabe.

Les dirigeants arabes réaffirment que l'Intifada d'Al-Aqsa a été déclenchée par la poursuite et l'intensification de l'occupation et des violations israéliennes dont font l'objet le Haram al-Charif et les autres lieux saints musulmans et chrétiens situés dans les territoires palestiniens occupés. Ils se souviennent avec respect des martyrs qui ont donné leur vie pour défendre leur terre occupée et leurs lieux saints en faisant fi de la machine de guerre qu'Israël a mobilisée pour faire face au peuple palestinien sans défense, et tiennent à ce que le monde entier se souvienne d'eux. Ils réaffirment en outre le droit que le peuple palestinien a de demander une juste réparation à Israël pour le préjudice matériel et les pertes en vies humaines qu'il a subis.

Sur proposition du Royaume d'Arabie saoudite, les dirigeants arabes ont décidé de créer deux fonds : le « Fonds Al-Aqsa » et le « Fonds de l'Intifada de Jérusalem ». Le premier, doté de 800 millions de dollars, sera utilisé pour financer des projets visant à préserver l'identité arabe et islamique de Jérusalem et pour aider le peuple palestinien à ne plus être tributaire de l'économie israélienne. Le second, doté de 200 millions de dollars, sera utilisé pour aider financièrement les familles des martyrs palestiniens tués pendant l'Intifada et pour prendre en charge leurs enfants, en assurant notamment leur éducation. Les dirigeants arabes expriment leur plus grande gratitude au Serviteur des deux lieux saints, qui a décidé que le Royaume d'Arabie saoudite verserait 25 % du montant affecté aux deux fonds.

Les dirigeants arabes invitent chaque citoyen arabe à offrir un jour de salaire sous forme de contribution populaire pour soutenir l'Intifada et le combat des Palestiniens en cette période critique de l'histoire de la nation arabe.

Les dirigeants arabes réclament la création d'une commission d'enquête internationale neutre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Cette commission serait chargée de présenter au Conseil de sécurité et à la Commission des droits de l'homme un rapport sur les responsabilités et les causes de la grave détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés et des massacres commis par des forces israéliennes d'occupation à l'encontre des peuples palestinien et libanais et des autres Arabes vivant dans les territoires occupés. À ce sujet, les dirigeants arabes se félicitent de la teneur de la résolution 1322 du Conseil de sécurité, en date du 7 octobre 2000, de la résolution en date du 19 octobre 2000 adoptée lors de la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme, et de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 20 octobre 2000. Ils engagent le Conseil de sécurité à suivre de près la situation dans les territoires palestiniens et arabes occupés, en raison de la menace que cette situation pourrait constituer pour la paix et la sécurité internationales, et prie le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale d'assumer leurs responsabilités en accordant la protection nécessaire au peuple palestinien vivant sous l'occupation israélienne et en envisageant la possibilité de créer une force ou une présence internationale à cette fin. Le sort du peuple et du territoire palestiniens relève de la responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce que ce peuple puisse exercer ses droits inaliénables en Palestine conformément au droit international.

Les dirigeants arabes soulignent que les États arabes poursuivront, conformément au droit international, les responsables des actes barbares susmentionnés. Ils prient le Conseil de sécurité de créer un tribunal pénal international chargé de juger les criminels de guerre israéliens accusés d'avoir commis des massacres à l'encontre des Palestiniens et des Arabes vivant dans les territoires occupés, en s'inspirant des deux tribunaux qu'il a créés pour juger les criminels de guerre au Rwanda et dans

l'ex-Yougoslavie. Par ailleurs, les dirigeants arabes attendent que les auteurs des crimes en question soient jugés conformément au Statut du Tribunal pénal international.

Les dirigeants arabes se disent profondément consternés et condamnent le fait qu'Israël ait multiplié ses actes d'agression et durci son attitude provocatrice à un moment où la région se préparait à inaugurer une ère de paix juste et globale, d'autant que les dirigeants arabes ont décidé, depuis la Conférence de Madrid, d'opter pour une paix juste et globale qui ouvrirait la voie à un règlement définitif d'un conflit violent qui dure depuis plus de 50 ans.

Les dirigeants arabes dénoncent l'attitude d'Israël contraire à l'option de paix et son manque de sérieux quant à la réalisation d'une paix juste et globale et le mettent en garde contre la poursuite des pratiques et attitudes qui menacent la sécurité et la stabilité de la région.

Les dirigeants arabes affirment que la nation a des constantes inviolables, des droits qui ne peuvent être objet de chantage et des objectifs à la réalisation desquels ils ne cesseront d'oeuvrer au service des intérêts suprêmes arabes.

Les dirigeants arabes affirment également que la paix repose sur les concepts de globalité et de justice comme préalables à son acceptation et sa poursuite. Ils affirment que cette tendance arabe requiert un engagement similaire de la part d'Israël qui doit, devant cette orientation, faire preuve d'une position claire, à savoir son respect de la légalité internationale, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale sur le droit au retour et à l'indemnisation des réfugiés palestiniens ainsi que toutes les décisions des Nations Unies y afférentes et les constantes et principes du processus de paix et au premier chef le principe de l'échange des territoires contre la paix.

Les dirigeants arabes soulignent que la paix juste et globale ne saurait se réaliser sans le retour d'Al Qods à la souveraineté palestinienne et la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'instauration d'un État indépendant avec pour capitale Al Qods occupée depuis 1967, la récupération de tous les territoires arabes occupés par le retrait d'Israël de la Cisjordanie, la bande de Gaza et le Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, l'achèvement du retrait du Sud-Liban jusqu'aux frontières reconnues mondialement, y compris les fermes de Chebaâ, la libération de tous les prisonniers arabes détenus dans les prisons israéliennes conformément aux décisions des Nations Unies et l'élimination des colonies israéliennes conformément à la résolution 465 (1980).

Dans ce cadre, les dirigeants arabes réaffirment leur soutien à leurs frères syriens, libanais et palestiniens quant à leurs droits légitimes et le recouvrement de tous leurs territoires occupés et soulignent leur rejet de toute tentative d'imposer une paix injuste et inéquilibrée sur la base des prétentions israéliennes et aux dépens des droits et des intérêts arabes.

Les dirigeants arabes s'engagent, en raison du revers subi par le processus de paix, à faire face avec fermeté aux tentatives d'infiltration d'Israël dans le monde arabe et à cesser d'établir des relations avec lui. Israël assumera la responsabilité des mesures que les pays arabes seraient appelés à prendre concernant leurs relations avec lui, y compris la rupture des relations et ce, pour faire face au blocage du pro-

cessus de paix et de toutes les conséquences dangereuses qui en résultent jusqu'à l'instauration d'une paix juste et globale.

Soulignant que le blocage du processus de paix sur ses différents volets a entraîné celui du processus multipartite, les dirigeants arabes affirment que le traitement des questions de la coopération régionale ne saurait être possible sans une réalisation d'une paix juste et globale dans la région. L'arrêt du processus de paix en raison de la politique d'Israël et son attitude provocatrice rend vaine toute discussion sur un avenir commun dans la région. Ils décident de ne reprendre aucune activité officielle ou informelle dans le cadre multipartite, d'interrompre toute activité de coopération économique régionale avec Israël et de ne participer à aucune activité dans ce cadre. Ils affirment que la reprise de toute action dépendra d'une action concrète dans le sens d'une paix juste et globale sur tous les volets du processus de paix.

Les dirigeants arabes saluent les décisions du comité d'Al Qods, notamment le communiqué issu de sa dernière session à Agadir au Royaume du Maroc sous la présidence de S. M. le Roi Mohamed VI, dans lequel il réaffirme le soutien à la position de l'État de Palestine se rapportant à l'attachement à la souveraineté sur Al Qods et y compris l'Esplanade des Mosquées et tous les lieux saints musulmans et chrétiens qui font partie des territoires palestiniens occupés ainsi que l'attachement à Al Qods comme capitale de l'État indépendant de Palestine.

Les dirigeants arabes rappellent la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité qui appelle les États du monde à ne pas transférer leur ambassade à Al Qods ainsi que la décision du onzième Sommet arabe (Amman, 1980) qui affirme la rupture de toutes les relations avec les pays qui transfèrent leur ambassade à Al Qods ou qui la reconnaissent comme capitale d'Israël.

Les dirigeants arabes affirment que l'instauration de la paix et de la sécurité permanentes dans la région passe par l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et par la soumission de toutes ses installations nucléaires au contrôle et à l'inspection internationales. Ils soulignent, à ce titre, l'extrême importance de la démilitarisation de la région des armes nucléaires et des armes de destruction massive, cet objectif étant une condition nécessaire et impérative pour tout dispositif régional de sécurité à l'avenir.

Les dirigeants arabes expriment leur conviction que les changements internationaux successifs imposent une dynamisation de l'action arabe commune, le soutien et la modernisation de la Ligue des États arabes ainsi que le développement de ses institutions afin de renforcer son rôle national.

Dans ce contexte, les dirigeants arabes décident, dans cette réunion qui se tient en cette conjoncture sensible, l'adoption du mécanisme de la tenue périodique et régulière du sommet arabe approuvé par le Conseil de la Ligue des États arabes lors de sa session ordinaire (114) et dont la version finale a été adoptée par la réunion préparatoire de ce sommet des ministres arabes des affaires étrangères.

Conformément au principe de la rotation par ordre alphabétique de la présidence du sommet périodique, les souverains, présidents et émirs décident la tenue de la treizième session ordinaire du Conseil de la Ligue arabe au sommet en mars 2001 à Amman (Jordanie) sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie.

Les dirigeants arabes se disent convaincus que la tenue périodique et régulière du sommet arabe contribuera au renforcement de l'action arabe commune dans tous les domaines, notamment le domaine économique, devenu plus pressant que jamais à la lumière de mutations internationales et régionales qui rendent la complémentarité économique arabe une nécessité absolue, notamment au vu des richesses humaines, naturelles et stratégiques dont disposent les pays arabes et qui contribuent à réaliser la stabilité économique de la région et du monde et les taux de leur croissance et la prospérité de leurs peuples.

Les dirigeants arabes saluent, enfin, l'esprit de solidarité qui a caractérisé le Sommet et les discussions constructives auxquelles ont contribué les délégations des pays frères avec ce sentiment profond de tous les dirigeants, les gouvernements et les peuples quant à la gravité de la situation et l'importance de sortir avec une position arabe unifiée qui se dresserait devant les menaces israéliennes dans le but de remettre le processus de paix sur les rails dans le sens d'une paix juste et globale dans la région.

Les dirigeants arabes expriment, d'autre part, leurs remerciements à l'Émir de l'État du Qatar, cheikh Hamad Ibn Khalifa Al-Tani, pour sa décision de prendre en charge les frais de la Commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés dont la création a été décidée lors de la cinquième session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme en date du 19 octobre 2000.

Les dirigeants arabes se déclarent, également, déterminés à mettre les potentialités arabes au service des causes de la nation et à les utiliser pour libérer les territoires arabes occupés et soutenir la lutte du peuple palestinien pour le recouvrement de ses territoires, l'établissement de son État avec Al Qods pour capitale et la préservation des symboles musulmans et chrétiens sacrés. Ils décident en outre de poursuivre leurs consultations pour une meilleure appréhension des derniers développements enregistrés sur la scène arabe.

Les dirigeants arabes expriment leur profonde gratitude à S. E. M. Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte, et au peuple égyptien frère pour l'accueil qui leur a été réservé et la bonne organisation du Sommet et leur présentent leurs vœux de prospérité. »